Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260605-20260514-DE

# CONSEIL MUNICIPAL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

## Séance du vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 15
Pouvoir : 4
Nombre d'absents excusés : 4
Nombre d'absents non excusé : 0

**Date de convocation et d'affichage** : lundi 1er juin 2026.

**Etaient présents** : Madame Roseline ABALÉA, Madame Axelle BLASZKA, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Audrey JOUBIER, Madame Nicole KERISIT, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Bernard LEPAIGNEUL, Madame Elisabeth LE PAPE, Madame Egle MAILLARD, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Hugo RICHEUX, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD, Madame Clémence ROYER.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : de Monsieur Jérôme BOUGEARD à Monsieur Hugo RICHEUX ; de Monsieur Mathieu CAUMETTE à Monsieur Thierry NUSS ; de Monsieur Richard LEFEUVRE à Monsieur Jean-Roger PLANÇON ; de Madame Murielle MAUFROY à Madame Axelle BLASZKA.

**Absent non excusé** : Néant

La séance a été déclarée ouverte à 19h00.

Madame Elisabeth LE PAPE a été nommée secrétaire de séance.

*******

**Délibération n° 2026 / 05 / 14 :** 4. FONCTION PUBLIQUE 4.1 PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T : **Modification du tableau des emplois.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L.411 du code général de la fonction publique susvisé,

**Vu** le budget de la collectivité,

**Conformément** à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

**Considérant** la délibération n°126/2007 du 12 décembre 2007 concernant les ratios promus-promouvables,

**Considérant** la délibération n°2026/02/07 du 21 mars 2026 concernant le recrutement des agents non-titulaires de droit public pour occuper des emplois temporaires ou faire face à la vacance d'un emploi permanent,

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260605-20260514-DE

**Considérant** le tableau des emplois de la collectivité et sa dernière modification suivant la délibération n°2025/01/07 du 03 mars 2025,

**Considérant** la nécessité de modifier le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe en grade d'adjoint technique, et de mettre à jour les postes de contractuels ;

Suivant les précisions apportées par Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après en annexe ;
- **DE PREVOIR** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012 ;
- **D'AUTORISER** Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**VOTE :** 19 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

**Le Maire,**

**Jean-Francis RICHEUX**

MAIRIE de St-PERE-MARC-EN-POULET 35 (Ille-et-Vilaine)